|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Discipline | HISTOIRE | |
| Thème | La République en France  Les présidents de la République sous la Vème République. | |
| Date : lundi 23 mars 2020 | Classe : CAP 2 | Mme Mirza |
| Continuité pédagogique 2 | | |
| Prénom et nom de l’élève : | | |

Bonjour à tous :

Vous devez m’envoyer votre dossier de CCF d’Histoire dès que vous l’aurez réalisé. Le CCF d’Histoire portera sur votre dossier.

Ce travail est dans la continuité du travail envoyé la semaine dernière. Vous devez d’abord réaliser le travail de la semaine dernière avant de réaliser celui-ci.

Ce travail est à m’envoyer au plus tard le vendredi 27 mars sur l’ENT ou sur ma boîte mail : [abir.mirza@ac-versailles.fr](mailto:abir.mirza@ac-versailles.fr)

Bon courage et restez bien chez vous.

Document : Le rôle du Président selon la Constitution

Article 5 - Le Président [...] est le garant de l'indépendance nationale, de l'intégrité du territoire et du respect des traités.

Article 6 - Le Président [...] est élu pour cinq ans au suffrage universel direct. [...]

Article 8 - Le Président [...] nomme le Premier ministre [et] les autres membres du gouvernement et met fin à leurs fonctions.

Article 11 - Le Président [...] peut soumettre au référendum tout projet de loi portant sur l'organisation des pouvoirs publics. [...]

Article 12 - Le Président peut prononcer la dissolution de l'Assemblée nationale. [...]

Article 15 - Le Président [...] est le chef des armées.

Article 52 - Le Président [,..] négocie et ratifie les traités.

[www.assembleenationale.fr](http://www.assembleenationale.fr)

1. Quelle est la durée d’un mandat présidentiel ?
2. Qui élit le président de la République et comment se nomme ce suffrage ?
3. Copiez et collez ci-dessous un passage qui indique que le Président dirige la politique étrangère.
4. Copiez et collez ci-dessous un passage qui montre que le président de la République peut soumettre au peuple une question concernant une loi portant sur l’organisation des pouvoirs publics.
5. Cette loi ne sera donc pas soumise à l’assemblée nationale. Comment se nomme cette possibilité ?